

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 MARS 2024



L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	25
Membres représentés	9
Membre absent	1
Secrétaire de séance	Stéphanie RUSSO
Date de la convocation des conseillers	13 mars 2024
Date de l'affichage de la convocation	13 mars 2024



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Caroline DIGARD, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERE, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE (**arrivée à 19 h 21**), Monsieur Samir METIDJI, (**arrivée à 19 h 49**), Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Monsieur Serge DOMINGUES donne pouvoir à Monsieur Dominique DI PONIO
Madame Nassera ZOUBIR donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Madame Laura STRULOVICI donne pouvoir à Madame Christine GINGUENÉ
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Monsieur Hervé TOUGUET donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE
Madame Danièle KAMENI donne pouvoir à Madame Emma ABREU

ABSENTE EXCUSÉE :

Madame Nadia GHARNIT

OBJET : Avis sur enquête publique unique sur demande environnementale pour un projet ICPE et PC pour un data center à Tremblay-en-France

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-0270 du 26 janvier 2024 prescrivant l'enquête publique unique sur la demande d'autorisation environnementale portée par la société Goodman au titre de la réglementation des ICPE – Installations Classées pour le Protection de l'Environnement,

Vu l'arrêté IDF 2022-09-15-00007 accordant à Goodman France l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 11 mars 2024,

Considérant que le projet proposé pour le permis de construire respecte le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tremblay-en-France,

Considérant l'ensemble des avis favorables dont celui de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol auquel appartient la commune de Tremblay-en-France,

Considérant l'avis avec recommandations de la Mission Régionale d'Autorité environnementale d'Ile-de-France,

Considérant que le projet réhabilite un site déjà urbanisé qui n'a plus de vocation depuis novembre 2022 et n'impact pas le paysage,

Considérant que le projet va permettre le développement d'emplois à proximité de Villeparisis,

Entendu l'exposé de Madame Laurence GROSSI, Adjointe au maire déléguée à l'urbanisme et aux actions sociales,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}

DONNE un avis favorable sur l'enquête publique unique pour la demande environnementale englobant un classement ICPE et un permis de construire pour le projet de data center à Tremblay-en-France

Article 2

INVITE Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente dont ampliation sera adressée au Préfet de Seine-Saint-Denis, au Sous-préfet de Meaux, à Monsieur de Président de Paris Terres d'Envol et inscrite au recueil des actes administratifs.

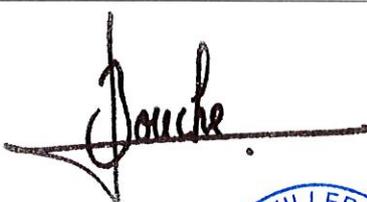
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Stéphanie RUSSO Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20240328-24_09106-DE
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024



Goodman France SARL

24 rue de Farcy
 79047 Paris - France
 04 82 56 78 00
 GOODMAN FRANCE
 SAS
 51 Rue de Paris
 79177 PARIS



PROJET : **Construction d'un centre de données à Tremblay-en-France**

PLAN DE SITUATION

PC1

Accusé de réception en préfecture
 077-217705144-20240328-24_09106-DE
 Date de télétransmission : 28/03/2024
 Date de réception préfecture : 28/03/2024